



Protecting your life insurance
Protection de votre assurance vie

Rapport annuel 2010

604	Détection	24.774	80.604
716	Etablir des relations	34.944	45.758
794	Expérience	45.758	75.574
121	Expertise	48.764	11.728
944	Garanties	11.728	54.764
758	Gestion des risques	04.484	24.774
574	Indépendant	80.604	81.484
764	Intervention rapide	11.716	80.604
774	Maintien des garanties	55.794	55.794
728	Normes de capital adéquates	15.944	57.121
484	Prestations	24.774	44.944
604	Protection des assurés	11.728	25.758
716	Réglementation sur la faillite	81.453	75.574
794	Responsabilité	54.764	48.764
144	Société sans but lucratif	24.774	24.774
04	Stabilité financière	11.728	41.484

764	Assurance vie	80.604	81.716
774	Comité consultatif de l'industrie	81.716	55.794
728	Connaissances	57.121	57.121
484	Crédibilité	25.738	75.574
604	Détection	48.764	48.764
716	Etablir des relations	24.774	24.774
794	Expérience	04.484	45.758
121	Expertise	80.604	75.574
944	Garanties	81.716	80.604
758	Gestion des risques	15.944	81.716
574	Indépendant	57.758	15.944
764	Intervention rapide	81.453	57.758
774	Maintien des garanties	54.764	81.453
728	Normes de capital adéquates	24.774	54.764
484	Prestations	11.728	24.774
604	Protection des assurés	44.944	11.728
716	Réglementation sur la faillite	44.944	44.944
794	Responsabilité	25.794	80.604
121	Société sans but lucratif	75.574	81.716
04	Stabilité financière	80.604	24.774

Notre mission

La mission d'Assuris est de protéger les assurés en cas de faillite de leur compagnie d'assurance vie.

Aperçu de la protection

Assuris accorde aux assurés canadiens une protection à l'égard de pratiquement toutes les garanties prévues par les contrats des compagnies d'assurances de personnes au Canada.

Capital décès, frais médicaux, revenu mensuel, et valeur de rachat

Si un assureur vie membre d'Assuris fait faillite, ses polices seront transférées à une compagnie solvable. Au moment du transfert, Assuris garantit que les assurés conserveront au moins 85 % des prestations prévues par ces polices. Les prestations prévues comprennent le capital décès, le remboursement des frais médicaux, le revenu mensuel et la valeur de rachat. Assuris protège toutefois à 100 % les garanties dont la valeur est inférieure aux seuils suivants :

Valeur capitalisée

Les produits de dépôt seront également transférés à une compagnie solvable. Dans le cas de ces produits, Assuris garantit que les assurés conserveront 100 % de la valeur capitalisée, jusqu'à concurrence de 100 000 \$. Les produits de dépôt comprennent les rentes en capitalisation, les comptes d'excédents des polices d'assurance vie universelle et les comptes de participations laissés en dépôt.

Prestations	Protection d'Assuris	
Capital décès	200 000 \$	ou 85 % des prestations promises, si cette somme est supérieure
Frais médicaux	60 000 \$	
Revenu mensuel	2 000 \$ par mois	
Valeur de rachat	60 000 \$	
Valeur capitalisée	100 % de la valeur capitalisée, jusqu'à concurrence de 100 000 \$	

Assuris offre une protection distincte pour les produits individuels, collectifs, enregistrés et non enregistrés. Les comptes d'épargne libre d'impôt individuels et les comptes d'épargne libre d'impôt collectifs sont aussi protégés de façon distincte par Assuris lorsque les sommes sont investies dans une rente en capitalisation.

Nous joindre

Pour obtenir des renseignements sur la protection d'Assuris, on peut communiquer avec le Centre d'information d'Assuris, au 1 866 878-1225, ou visiter le site Web de la Société, à l'adresse www.assuris.ca.

On peut communiquer avec Assuris par courriel, à l'adresse info@assuris.ca, ou en nous écrivant à l'adresse ci-dessous.

Siège social d'Assuris

250, rue Yonge, bureau 3110, C. P. 23
Toronto (Ontario) M5B 2L7
Téléphone : 416 359-2001

Table des matières

Le mot du président du conseil d'administration	2
Le mot du président et chef de la direction	4
Pratiques de gouvernance	6
Rapport 2010 sur la gouvernance	10
Survol financier	12
Déclaration de la direction sur sa responsabilité en matière d'information financière	13
Rapport des auditeurs indépendants	14
Bilan consolidé	15
État consolidé des résultats et des variations des fonds des membres	16
État consolidé des flux de trésorerie	17
Notes afférentes aux états financiers consolidés	18
État financier abrégé des cinq dernières années	23
Assureurs membres	24
Conseil d'administration	26
Comité de direction	27
Comité consultatif de l'industrie	27
Protection des assurés	28

Le mot du président du conseil d'administration



Lorsque j'ai commencé à siéger au conseil d'administration d'Assuris en 2002, la Société envoyait à ses membres le remboursement final des cotisations perçues pour couvrir le coût estimatif de la liquidation des trois compagnies d'assurance vie devenues insolubles au début des années 90. Ces années difficiles nous ont beaucoup appris sur la gestion des

insolvabilités, et maintenant que mon mandat tire à sa fin, je vais résumer les leçons que nous avons tirées de cette expérience et nos prévisions pour l'avenir.

Notre mission

La mission d'Assuris a évolué au fil des ans. Dans sa plus simple expression, elle consiste à *protéger les assurés en cas de faillite de leur compagnie d'assurance vie*.

Mais comment y arriver? Devons-nous nous contenter de tirer des chèques? Faut-il se préoccuper de l'incidence d'une insolvabilité sur la confiance du public? Devons-nous nous soucier des coûts pris en charge par les sociétés membres? Faut-il s'inquiéter que les assurés perdent leur protection au-delà des limites d'Assuris? Après mûre réflexion, la direction et le conseil d'administration d'Assuris ont formulé trois objectifs : *Aucune perte de prestations pour les assurés. Aucun cotisation des sociétés membres. Aucune perte de confiance du public envers l'industrie de l'assurance vie.*

Pour que ses objectifs puissent être atteints, Assuris doit se doter d'une stratégie claire, qui lui permettra de les réaliser.

Détection : Aucune surprise

La plus dure leçon apprise dans le cadre des trois dossiers d'insolvabilité, c'est que nous n'avons pas détecté les difficultés assez vite pour éviter des pertes aux assurés. Par conséquent, *le premier volet de la stratégie d'Assuris consiste à détecter toute aggravation des risques dans le secteur et toute dégradation de la santé financière des sociétés membres*. Assuris emploie à temps plein des experts qui scrutent tous les renseignements disponibles sur toutes les compagnies d'assurance vie au Canada, qui établissent des indicateurs de rendement et qui suivent systématiquement les tendances de ces derniers. Si une société membre semble sur le point de sombrer, nous voulons le savoir.

Relation avec les autorités de contrôle :

Confiance et interaction

Assuris n'est pas là pour prévenir les insolvabilités. Cependant, la direction d'Assuris a déployé beaucoup d'efforts pour développer avec les autorités de contrôle une *relation fondée sur la confiance et l'échange d'information*. Lorsque les autorités doivent prendre contrôle d'une compagnie en difficulté, celles-ci et Assuris acceptent de s'échanger de l'information. Assuris aide les autorités de contrôle à élaborer un plan de redressement ou de liquidation de la compagnie menacée.

Intervention : Agir avant qu'il n'y ait plus d'argent

Assuris n'a pas non plus de mission d'intervention; cette tâche revient aux autorités de contrôle de la solvabilité des sociétés. Toutefois, les objectifs d'Assuris la portent à soutenir les efforts d'intervention des autorités de contrôle. Lorsque le capital d'une compagnie s'effrite, nous voulons que l'intervention se fasse assez rapidement pour empêcher les pertes pour les assurés, les coûts pour les sociétés membres et l'érosion de la confiance du public. *Nous aidons les autorités de contrôle à intervenir rapidement et efficacement.*

Protection des assurés : Jusqu'où devons-nous aller?

Au moment de la création d'Assuris, la protection des assurés était de 100 %, jusqu'à concurrence des limites fixées pour les garanties propres à l'industrie de l'assurance vie. Dans le cas des produits de capitalisation, la protection d'Assuris était égale à celle de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) pour les produits similaires offerts par les banques. Cependant, l'augmentation progressive des montants d'assurance a nécessité la reconsidération des limites fixes. Le risque d'inflation menaçant aussi, des modifications s'imposaient. En 2005, Assuris et ses sociétés membres ont collaboré à l'élaboration d'une nouvelle formule de protection. *Les assurés sont protégés jusqu'à concurrence de 85 % de la valeur de leurs prestations d'assurance, sans limite*. Nous avons maintenu la protection de 100 % pour les petits montants d'assurance et la protection de 100 000 \$ s'applique toujours aux produits de capitalisation.

Communication : Comment transmettre notre message?

Notre stratégie de communication comprend quatre volets :

- notre site Web présente tous les renseignements utiles sur notre protection;
- notre centre d'information est toujours là pour répondre aux questions;
- nous offrons une formation sur Assuris aux conseillers financiers; et
- si une compagnie devient insolvable, nous pouvons déployer une trousse de communication complète en moins d'une heure.

Qui prend en charge le coût d'une insolvabilité?

Toutes les compagnies d'assurance vie au Canada sont membres d'Assuris et ce sont elles qui prennent en charge les coûts inhérents à l'insolvabilité d'un assureur. Assuris maintient un fonds de liquidités de 100 millions de dollars, qui permet d'entreprendre la gestion d'un dossier d'insolvabilité. Lorsque les coûts de l'insolvabilité surgissent, Assuris impose à ses membres une cotisation calculée au prorata du capital requis, sous réserve d'une certaine limite. Cette dernière a pour but d'éviter de miner le capital des assureurs vie, afin que l'insolvabilité d'une compagnie n'entraîne d'autres faillites. Bien que tout dépassement soit très peu probable, cette possibilité a toujours été perçue comme une faiblesse potentielle.

Pour surmonter cette faiblesse, Assuris et ses membres ont instauré, en 2010, une cotisation illimitée en sus de la cotisation fondée sur le capital. *En cas d'insolvabilité, la nouvelle cotisation illimitée serait calculée sur la base des ventes réalisées après la date d'insolvabilité, et perçue aussi longtemps qu'elle serait nécessaire.*

Perspectives : Nous avons encore beaucoup à faire

Normes d'information financière

Le Canada s'illustre à l'échelle internationale pour la qualité des données financières sur l'assurance vie, en assurant l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et en mettant en œuvre une norme comptable unique pour les exigences de solvabilité et les déclarations fondées sur les PCGR. Les normes internationales d'information financière (IFRS) applicables aux contrats d'assurance, qui seront bientôt adoptées, requièrent l'évaluation distincte des actifs et des passifs, sans égard à l'appariement des flux de trésorerie. Ces nouvelles normes auront pour effet d'accroître la volatilité des bénéfices déclarés, ce qui remet en question la concordance entre la solvabilité et les déclarations fondées sur les PCGR.

Assuris se soucie de la déclaration de l'information et de la transparence. Nous estimons que l'information figurant dans les états financiers ne suffit pas à détecter la détérioration des risques auxquels sont exposées les sociétés membres. Nous sommes d'avis que les hypothèses actuarielles et les méthodes de calcul sont inutilement empreintes de mystère et que la transparence s'impose. Les IFRS ne règlent ni l'un ni l'autre de ces problèmes.

Normes de capital

Les normes de capital canadiennes (appelées MPRCE) sont dépassées et ne s'appliquent pas adéquatement aux nouveaux produits. Le besoin d'établir de nouvelles normes de capital est pressant, mais il s'agit d'une tâche complexe, alourdie par les IFRS. Grâce à notre excellente relation avec les autorités de contrôle, nous avons le privilège de participer à l'élaboration des nouvelles normes de capital. Il y a toujours une tension entre les autorités de contrôle, qui souhaitent augmenter le capital requis, et les sociétés, qui souhaitent le diminuer. Assuris souhaite que *le capital soit suffisant pour assurer la santé financière des sociétés membres, tout en leur permettant de demeurer concurrentielles dans les marchés mondiaux.*

En conclusion

Assuris est un organisme exceptionnel, entièrement financé par ses membres, tablant sur sa relation de confiance avec les autorités de contrôle, géré par une petite équipe de 18 personnes talentueuses et dévouées, et supervisé par un conseil d'administration indépendant dont les membres sont experts dans les problématiques de l'industrie. J'ai eu l'honneur de faire partie du conseil d'administration pendant neuf ans et de le présider ces sept dernières années.

M. Jacques Dumont, ancien inspecteur général des institutions financières du Québec, termine aussi son mandat de neuf ans cette année. Il a présidé le comité de détection et d'intervention d'Assuris, qui est au cœur des affaires de la Société. Au nom du conseil, je tiens à remercier M. Dumont d'avoir si bien géré ce comité au cours des sept dernières années.

Le président du conseil d'administration,



Michael A.P. Beck

Le 24 mars 2011

Le mot du président et chef de la direction



Projets de 2011

Nous avons défini quatre thèmes centraux pour 2011.

1. Réaction à la précarité de l'économie

Nous réagissons aux diverses implications de l'instabilité économique actuelle, qui pourrait tout aussi bien mener à la stagnation et à la faiblesse des taux d'intérêt, à une récession à double creux

ou encore à la hausse de l'inflation et des taux. Quel que soit le résultat, nous savons qu'il aura une incidence sur nos activités de détection des risques d'insolvabilité dans l'industrie.

2. Orientation de l'élaboration des normes de capital

Nous poursuivons l'élaboration des normes de capital, en collaboration avec le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et l'Autorité des marchés financiers (AMF). Nous prévoyons terminer cette année une nouvelle étude d'impact quantitative qui pourrait se pencher sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'assurance.

3. Établissement de relations

Nous développons et entretenons des relations avec les autorités publiques, les sociétés membres et les intervenants des secteurs de la comptabilité et de l'actuariat, de manière à faire connaître notre point de vue et à influencer sur les questions importantes pour Assuris, dans le cadre de sa mission de protection des assurés.

4. Mise à jour de nos processus de détection

Nous modifierons nos tests de détection par suite de l'adoption des Normes internationales d'information financière (IFRS) par l'industrie de l'assurance en 2011. Nous évaluerons également les principales conséquences pour Assuris des nouvelles normes IFRS concernant les contrats d'assurance, lorsqu'elles seront publiées en juin 2011.

Cotisation pour frais administratifs

En 2010, Assuris a annoncé le rétablissement de la cotisation pour frais administratifs, qui couvrira les frais d'administration réels et anticipés d'Assuris en 2011. La cotisation pour frais administratifs totale de l'année 2011, payable par l'ensemble des sociétés membres, s'élèvera à 1,5 million \$.

Assuris n'a pas prélevé de cotisation pour frais administratifs depuis 1999. En effet, depuis 2000, les revenus générés par le Fonds de liquidités suffisaient à payer les frais de fonctionnement d'Assuris. Toutefois, en raison de la faiblesse persistante des taux d'intérêt, un écart s'est creusé entre nos revenus de placement et les frais administratifs. La nécessité de la cotisation pour frais administratifs sera évaluée chaque année, mais nous prévoyons que cette cotisation sera requise au cours des prochaines années.

Réalisations de 2010

Système de cotisation d'Assuris

Le système de cotisation d'Assuris vise à amasser suffisamment de fonds auprès des sociétés membres pour couvrir le coût de la protection des assurés d'une société membre en difficulté. Le système comporte trois éléments :

- Les cotisations particulières, qui servent à payer les coûts engagés en vue de protéger les assurés d'une société membre en difficulté.
- Cotisations de prêt, qui servent à payer les coûts lorsque les autres sources de fonds ne sont pas suffisantes. Ces cotisations sont remboursables au moyen de cotisations particulières subséquentes.
- Cotisations extraordinaires, lorsque les cotisations particulières et les cotisations de prêt sont insuffisantes.

Lors de l'Assemblée générale annuelle de 2010, les sociétés membres ont accepté une nouvelle cotisation extraordinaire qui donne à Assuris la capacité financière de faire face à toute faillite.

La crise financière a démontré que les assurés sont maintenant exposés à un plus grand risque de pertes extraordinaires. Nous reconnaissons qu'il n'y a toujours qu'une mince probabilité de voir une série de faillites ou la faillite d'une grande société entraîner des pertes extraordinaires chez les assurés. Toutefois, en cas de pertes extraordinaires, ce sont les sociétés membres qui en paieraient le coût, par l'entremise des cotisations prélevées par Assuris. Nous avons donc cherché à augmenter les fonds que nous pouvons mobiliser pour protéger les assurés, tout en réduisant l'incidence financière sur les sociétés membres.

Les efforts du groupe de travail sur le système de cotisation ont mené à la mise en œuvre de la nouvelle cotisation extraordinaire, dont le coût peut être compensé par la hausse du prix des produits, de façon à en limiter l'incidence immédiate sur les sociétés membres. La perception de cette cotisation ne nuirait pas à la position concurrentielle de l'industrie par rapport aux autres secteurs financiers. Le nouveau système de cotisation permet au conseil d'administration de prendre rapidement des engagements financiers afin de protéger les assurés.

Préconiser le changement

Nous avons présenté au ministère des Finances des propositions de modification de la *Loi sur les liquidations et les restructurations*, en vue de garantir une protection adéquate aux assurés canadiens. Le système financier canadien est solide, mais la législation en vigueur présente des lacunes dans l'éventualité de la faillite importante et soudaine d'une compagnie d'assurance vie. Les modifications proposées à la *Loi sur les liquidations et les restructurations* visent le dénouement simple et rapide du transfert des contrats d'assurance vie d'une compagnie en faillite et le rehaussement du rang de priorité des titulaires de contrats de fonds distincts.

Normes de capital

De concert avec le BSIF, l'AMF et des intervenants de l'industrie, nous avons participé à la réalisation d'une étude d'impact quantitative sur le risque de marché et le risque de crédit, à la lumière des nouvelles normes de capital au Canada.

Normes internationales d'information financière

Nous avons publié un document en réponse à l'exposé-sondage du Conseil des normes comptables internationales (CNCI) sur les normes IFRS relatives aux contrats d'assurance. Notre principal objectif est la mise en place d'une méthode comptable qui permette à Assuris d'utiliser les données financières pour détecter les sociétés ayant des problèmes de solvabilité. Nous serions ainsi en mesure d'obtenir des autorités de contrôle la fermeture d'une société qui ne serait plus viable, avant que les assurés et les sociétés membres ne subissent des pertes.

Amélioration de la détection

Nous raffinons constamment nos processus de détection, afin de repérer plus efficacement toute compagnie potentiellement en difficulté, dès les premiers signes. En outre, nous avons amélioré l'exploitation de nos bases de données, en vue de rehausser nos techniques de détection quantitatives et qualitatives.

Le président et chef de la direction,



Gordon M. Dunning
Le 24 mars 2011

Pratiques de gouvernance

La Société a pour politique de chercher sans cesse à adopter les meilleures pratiques de gouvernance, en tenant compte non seulement de l'évolution des pratiques courantes dans les sociétés ouvertes, mais aussi de la nature particulière de sa relation avec les assurés, les autorités de contrôle et les sociétés membres.

Conformément à cette politique, la Société a adopté les lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise proposées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Le présent rapport expose nos pratiques actuelles.

Conseil d'administration

Le président et chef de la direction est un administrateur non indépendant. À titre de salarié et de membre de la direction, le président et chef de la direction est lié de façon importante à la Société. Tous les autres administrateurs sont indépendants de la Société, puisqu'ils n'ont aucun lien important avec la Société ni intérêt dans cette dernière.

Le président du conseil d'administration est un administrateur indépendant chargé de diriger les travaux du conseil et de veiller à ce qu'il s'acquitte efficacement de ses responsabilités.

À chaque séance du conseil d'administration ou de ses comités, les administrateurs indépendants ont une rencontre à huis clos, sans la présence des membres de la direction de la Société.

Conformément au règlement de la Société, tous les administrateurs sont aussi indépendants des sociétés membres.

Rôle du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la surveillance de l'administration de la Société et de la supervision de la gestion des affaires internes et des affaires publiques.

Le conseil d'administration veille à ce que la Société soit gérée de façon efficace et efficiente, de manière à lui permettre de réaliser sa mission, ses objectifs, ses valeurs et sa vision.

Pour y parvenir, le conseil d'administration assume les responsabilités suivantes :

- choisir le chef de la direction, approuver ses objectifs, évaluer son intégrité et ses résultats, établir sa rémunération et le remplacer, s'il y a lieu;
- s'assurer que l'équipe de la haute direction est en mesure de bien gérer la Société, sous la supervision du chef de la direction;
- examiner les plans de relève des principaux cadres de direction;
- prodiguer conseils et soutien au chef de la direction et aux cadres supérieurs en ce qui concerne les politiques et les questions stratégiques importantes;
- adopter un processus de planification stratégique et approuver l'orientation stratégique au moins une fois tous les trois ans, puis étudier et approuver le plan annuel;
- adopter les pratiques de gouvernance d'entreprise;
- adopter les politiques, veiller à leur application et approuver les principales décisions de l'entreprise concernant ce qui suit :
 - détection des compagnies en difficulté, et intervention appropriée;
 - gestion des risques opérationnels et financiers;
 - communications avec les assurés, les sociétés membres, les autorités de contrôle et les médias;
 - disponibilité de fonds adéquats et suffisants aux fins de l'exploitation et de la gestion de toute insolvabilité;
 - confidentialité, conformité, différends et déontologie;
 - stratégie, politiques et résultats de placement;
 - évaluation du rendement global de la Société;

- veiller à ce que :
 - les compétences requises pour être un administrateur efficace soient déterminées;
 - le conseil soit formé d'administrateurs ayant les compétences, l'expérience et les connaissances pertinentes;
 - le rendement du conseil soit évalué annuellement;
 - les comités soient dotés d'un mandat approuvé par le conseil aux fins de l'évaluation annuelle de leur rendement par le conseil;
 - l'apport personnel de chaque administrateur soit évalué annuellement.

Description des postes

Les fonctions du président du conseil font l'objet d'une description écrite. Chaque comité du conseil d'administration revoit annuellement son mandat et le fait approuver par le conseil. Les présidents de comité sont chargés de diriger leur comité respectif et de veiller à ce qu'il s'acquitte efficacement des responsabilités précisées dans le mandat.

Les fonctions du président et chef de la direction font l'objet d'une description écrite, qui est revue et approuvée par le conseil d'administration. Le président et chef de la direction est chargé de guider la Société dans la réalisation de sa mission et la matérialisation de sa vision.

Orientation et formation continue

Les nouveaux administrateurs participent à une séance d'orientation animée par les cadres supérieurs de la Société, présentant la stratégie, la structure organisationnelle et la description générale de chaque secteur opérationnel. Les nouveaux administrateurs reçoivent également une trousse d'orientation comprenant des documents permanents et les pièces pertinentes récemment examinées par le conseil.

Des séances de formation sont données au cours de l'année. Des exposés y sont présentés sur divers sujets d'actualité ayant une incidence sur les activités de la Société.

Déontologie

Tous les administrateurs, les cadres supérieurs et les employés de la Société ont reçu un exemplaire du code de déontologie adopté par le conseil d'administration. Ce dernier reçoit chaque année un rapport du comité de gouvernance sur la conformité au code de déontologie.

Lorsqu'un administrateur ou un cadre supérieur a un intérêt important dans une opération ou se trouve en toute autre situation de conflit d'intérêts potentiel, il est exclu de toutes les discussions et les décisions liées à la question.

La version intégrale du code de déontologie se trouve sur notre site Web, à l'adresse www.assuris.ca.

Rémunération des administrateurs

Le comité de gouvernance est chargé d'examiner la rémunération des administrateurs. Après consultation avec le comité consultatif de l'industrie, le comité de gouvernance formule ses recommandations au sujet de la rémunération des membres du conseil. Le comité demande périodiquement à des consultants de s'assurer que la rémunération des administrateurs correspond aux responsabilités et aux risques qu'assument les administrateurs de la Société.

Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance est chargé de recommander au conseil d'administration les pratiques à suivre en matière de gouvernance d'entreprise et le processus d'évaluation de l'efficacité du conseil, de ses comités et de chacun de ses administrateurs. En outre, le comité conseille le comité des candidatures et veille à ce que les membres du conseil d'administration soient remplacés par des candidats ayant les compétences, les aptitudes et l'expérience requises, puis assure la planification de la relève du président du conseil.

Pratiques de gouvernance

Comité des candidatures

Le comité des candidatures comprend uniquement des administrateurs indépendants. S'appuyant sur l'avis du comité de gouvernance, le comité des candidatures recommande des candidats aptes à siéger au conseil d'administration. Le processus comprend l'examen des compétences actuelles du conseil, l'évaluation des compétences et de l'expérience requises par le conseil et exigées d'un candidat éventuel, de même que le maintien d'une liste d'administrateurs potentiels. Le comité recommande également au conseil d'administration les candidats susceptibles de représenter les sociétés membres au comité consultatif de l'industrie.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines, qui est composé uniquement d'administrateurs indépendants, est chargé de présenter des recommandations au conseil d'administration en ce qui concerne la rémunération des cadres supérieurs. Il est chargé de l'évaluation annuelle du rendement des cadres supérieurs. Le comité confie périodiquement à des consultants la vérification de la rémunération des cadres supérieurs, afin de s'assurer qu'elle est adéquate.

Le comité des ressources humaines a comme principale responsabilité de veiller à ce que la Société dispose de politiques pertinentes en vue d'attirer et de fidéliser les personnes ayant l'expérience requise pour réaliser sa mission, sa vision et son plan stratégique. Le comité évalue chaque année le rendement des cadres supérieurs, notamment celui du président et chef de la direction, et revoit les plans de relève des principaux cadres.

Comité d'audit

Le comité d'audit est composé uniquement d'administrateurs indépendants. Tous les membres du comité ont une bonne connaissance du secteur financier. Le comité d'audit a comme principales responsabilités de vérifier les états financiers annuels et trimestriels de la Société, de s'assurer chaque année que les mesures de contrôle interne utilisées par la direction sont adéquates et efficaces, d'examiner chaque année les pratiques de la Société en matière de gestion des risques et d'évaluer l'efficacité des auditeurs indépendants. Le comité d'audit est directement responsable de la supervision du travail des auditeurs. Il présente des recommandations au conseil d'administration au sujet de la nomination et de la rémunération des auditeurs, et il rencontre les auditeurs indépendants au moins une fois l'an, sans la présence des membres de la direction.

Comité de détection et d'intervention

Le comité de détection et d'intervention a comme principale responsabilité de s'assurer que la direction maintient un solide système de détection des compagnies en difficulté, ainsi que des risques systémiques émergents et de tout changement ayant une incidence sur le cadre de vérification de la solvabilité des compagnies d'assurance vie au Canada. Le comité, constitué de tout le conseil d'administration, étudie les analyses de détection pour cerner les compagnies en difficulté, il discute de ces compagnies et des inquiétudes soulevées avec la principale autorité de contrôle, afin d'influer sur la résolution des problèmes, et il examine les interventions possibles et les ressources financières requises pour traiter certains dossiers de compagnies en difficulté.

Comité de communications et de protection

Le comité de communications et de protection a comme principale responsabilité de veiller, en collaboration avec d'autres représentants du secteur, à ce que la protection offerte par la Société soit adéquate. Le comité formule également son opinion au sujet des besoins et des stratégies sur le plan des communications.

Évaluations

Le conseil d'administration procède chaque année à la tenue d'une évaluation par les pairs, en vue de vérifier l'efficacité de chaque administrateur. Un consultant externe compile les résultats pour en assurer la confidentialité. Chaque administrateur reçoit un résumé de ses résultats et la note moyenne accordée à l'ensemble des membres du conseil. Ces renseignements sont également communiqués au président du conseil, qui discute des résultats globaux avec le conseil et peut rencontrer les administrateurs individuellement pour avoir un entretien sur les résultats de leur évaluation.

Chaque comité évalue annuellement son rendement par rapport au mandat qui lui est confié et communique les résultats au conseil d'administration, puis formule toute recommandation au sujet de la modification de son mandat. Le conseil d'administration évalue son propre rendement et le rendement de chaque comité par rapport au mandat reçu, et approuve toute modification apportée aux mandats.



Rapport 2010 sur la gouvernance

Nous présentons ci-dessous le Rapport sur la gouvernance pour l'exercice 2010.

Conseil d'administration

Tous les administrateurs, sauf le président et chef de la direction, M. Gordon M. Dunning, qui est salarié, sont restés indépendants de la Société.

Tous les administrateurs sont restés indépendants des sociétés membres.

Rôle du conseil d'administration

Aucun changement important n'a été apporté au rôle du conseil d'administration.

Description des postes

La description des fonctions du président du conseil, du président de chacun des comités du conseil et du président et chef de la direction est toujours considérée comme adéquate.

Orientation et formation continue

Le conseil d'administration a reçu des séances de formation des experts de l'industrie de l'assurance vie et d'autres conférenciers invités. Les séances portaient sur la modification des normes de capital et des normes comptables, les communications en temps de crise, les priorités de l'industrie et les problèmes de distribution.

Déontologie

Tous les administrateurs, dirigeants et employés se sont conformés au code de déontologie.

Rémunération des administrateurs

Aucun changement n'a été apporté à la rémunération des administrateurs.

Comités du conseil

Aucun changement important n'a été apporté au mandat des comités.

En 2010, nous avons demandé à la société de conseil internationale Hay Group d'examiner la rémunération des dirigeants de la Société, pour s'assurer qu'elle demeure adéquate. À la suite de cet examen, le conseil d'administration a autorisé des modifications à la rémunération des dirigeants.

Comité d'audit

La Société a adopté une politique qui requiert que tous les services fournis par les auditeurs indépendants soient préalablement approuvés par le comité d'audit. En 2010, les honoraires versés par la Société aux auditeurs indépendants se sont élevés à 69 000 \$ pour les services d'audit et à 2 000 \$ pour les services fiscaux. Chacun des membres du comité d'audit a des connaissances en finance. Les notes biographiques ci-après soulignent la formation et l'expérience pertinentes des membres du comité d'audit dans le cadre de leurs fonctions.

Michael A.P. Beck est membre (*fellow*) de l'Institut Canadien des Actuaire et de la Society of Actuaries. Il a été président des opérations canadiennes d'assurance vie et de retraite de la Prudentielle. M. Beck a occupé divers postes à La Mutuelle du Canada (devenue Clarica, compagnie d'assurance sur la vie), dont ceux de vice-président, conception de la stratégie et planification, de vice-président principal, développement de l'entreprise et de vice-président principal, assurance collective, poste qu'il occupait à son départ à la retraite en 2001. Il détient un baccalauréat ès arts de l'Université McGill.

Hélène F. Fortin est membre (*fellow*) de l'Ordre des comptables agréés du Québec et associée du cabinet de comptables agréés Demers Beaulne de Montréal. M^{me} Fortin pratique la comptabilité publique à Montréal à titre d'associée depuis 1990. De 1985 à 1989, elle a été adjointe au vice-président, Acquisitions et Trésorerie, au Groupe Quebecor inc. De 1982 à 2005, elle a participé aux travaux du jury d'évaluation interprovincial de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). De 2006 à 2009, elle a été membre du Conseil des normes d'audit et de certification de l'ICCA. Elle a enseigné la comptabilité et l'audit aux premier et deuxième cycles, dans de nombreuses universités, notamment les HEC Montréal, l'Université McGill et l'UQAM. Ayant obtenu avec distinction un baccalauréat spécialisé en administration de l'Université Concordia et un diplôme de deuxième cycle d'expert-comptable de l'Université McGill, M^{me} Fortin est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et a obtenu le titre de IAS.A en 2006, après avoir terminé le *Directors Education Program*.

Fred Gorbet est titulaire de la chaire CIT des services financiers et codirecteur du programme des services financiers, à l'École Schulich des Hautes Études Commerciales de l'Université York. De 1968 à 1992, il a servi dans la fonction publique du Canada, où il a exercé diverses fonctions, dont celles de secrétaire associé du conseil des ministres et de sous-ministre des Finances. M. Gorbet a aussi été directeur exécutif du Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien (Groupe de travail MacKay). Il a occupé des postes de haute direction dans le secteur de l'assurance vie auprès de La Nord-Américaine, compagnie d'assurance-vie et de la Financière Manuvie. M. Gorbet préside actuellement les comités des finances et d'audit de la *Lawyers Professional Indemnity Corporation* (LAWPRO) et de la *North American Electric Reliability Corporation* (NERC). Il est le vice-président du Comité de vérification du gouvernement du Canada.

François Joly est membre (*fellow*) de l'Ordre des comptables agréés du Québec. Il a occupé le poste de président et chef de l'exploitation de Desjardins Sécurité financière, de la date de création de l'entreprise, le 31 décembre 2001, jusqu'à son départ à la retraite en 2007. Durant sa carrière, M. Joly a exercé diverses fonctions de direction au sein du groupe de sociétés Desjardins. Il a également été associé dans un cabinet de comptables agréés. M. Joly détient un Baccalauréat en administration des affaires, avec spécialisation en comptabilité, des HEC de l'Université de Montréal, de même qu'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Sherbrooke.

Évaluations

Le conseil d'administration a procédé à une évaluation par les pairs et chaque administrateur a reçu un résumé de ses résultats ainsi que la note moyenne qui est accordée à l'ensemble des membres du conseil.

Après vérification de chacune des fonctions du conseil, les administrateurs ont conclu que le rôle du conseil avait été exercé de manière satisfaisante.

Chaque comité a évalué ses résultats à la lumière de son mandat et informé le conseil d'administration qu'il avait rempli son mandat de manière satisfaisante. Le rapport de chaque comité a été accepté par le conseil d'administration.

Présences aux séances du conseil d'administration et des comités pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Présences aux séances du conseil

Michael A.P. Beck	8 de 8
Jacques Dumont	8 de 8
Martha Dunlop	8 de 8
Gordon M. Dunning	8 de 8
James M. Farley	8 de 8
Hélène F. Fortin	8 de 8
Fred Gorbet	7 de 8
Douglas Hogeboom	8 de 8
François Joly	8 de 8
Gregory R. Traversy	8 de 8

Présence aux séances des comités

Michael A.P. Beck	25 de 25
Jacques Dumont	10 de 11
Martha Dunlop	14 de 14
Gordon M. Dunning	14 de 14
James M. Farley	13 de 13
Hélène F. Fortin	14 de 14
Fred Gorbet	12 de 14
Douglas Hogeboom	12 de 12
François Joly	14 de 14
Gregory R. Traversy	13 de 13

Le président du conseil d'administration et le président de chacun des comités établissent à l'avance l'ordre du jour de chaque séance, réservant une période pour une séance à huis clos, sans la présence de la direction. Toutes les séances tenues cette année comportaient une rencontre à huis clos.

Survol financier

Conformément à son règlement interne, Assuris doit maintenir un fonds de liquidités d'au moins 100 millions de dollars. Le Fonds de liquidités s'élève actuellement à 123,9 millions de dollars. En cas d'insolvabilité d'un assureur, Assuris se servira de ce fonds pour honorer ses engagements, avant de cotiser ses sociétés membres.

Bilan

Actif

L'actif total de 124,9 millions de dollars comprend 121,6 millions de dollars d'obligations liquides, 1,6 million de dollars de valeurs à court terme, 1,3 million de dollars d'intérêts courus et 416 000 dollars d'autres éléments d'actif. L'actif total comprend des plus-values non réalisées de 2,9 millions de dollars dans le portefeuille d'obligations du Fonds de liquidités.

Passif

Le total des charges à payer s'établit à 1,3 million de dollars, contre 2,1 millions de dollars en 2009. Le conseil d'administration a autorisé le transfert de 1 million de dollars d'actifs dans un fonds que le régime complémentaire de retraite des cadres supérieurs déclarait auparavant comme un engagement non provisionné.

Revenus et dépenses

Le revenu total pour 2010 s'élève à 4,9 millions de dollars. Les revenus de placement de 4,5 millions de dollars, qui proviennent des obligations et des valeurs à court terme, sont inférieurs de 281 000 dollars à ceux de l'an dernier, en raison de la faiblesse des taux d'intérêt.

Les autres revenus comprennent une somme de 461 000 dollars reçue à titre de remboursement des anciens liquidateurs de Les Coopérants, Société mutuelle d'assurance-vie, et de La Souveraine, Compagnie d'Assurance-Vie, par suite de l'achèvement de certaines formalités administratives liées à la liquidation de ces sociétés. Nous ne prévoyons aucun autre recouvrement.

Les dépenses de fonctionnement totales de 5,2 millions de dollars pour 2010 représentent une augmentation de 2 % par rapport à 2009.

En 2010, les charges salariales et sociales ont augmenté par suite de l'embauche de nouveaux employés, qui renforcent nos capacités de détection et d'intervention, et nous donnent la possibilité d'agir au besoin. Nous avons versé des honoraires professionnels aux consultants et aux avocats qui ont participé à divers projets, notamment la rédaction d'une soumission au ministère des Finances concernant le projet de modification de la *Loi sur les liquidations et les restructurations*, le soutien d'actuares externes et le recrutement d'employés.

Déclaration de la direction sur sa responsabilité en matière d'information financière

La direction a la responsabilité des états financiers consolidés, qui sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Là où elle a jugé que cela s'avérait nécessaire, la direction a fait les estimations les plus probables. À son avis, les états financiers consolidés traduisent fidèlement la situation financière et les résultats des activités d'Assuris (la « Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes »).

La direction a mis sur pied et maintient en place un système de contrôles internes qui fournit l'assurance raisonnable que les actifs sont à l'abri de toute disposition non autorisée et que les documents d'information financière sont complets et exacts. Elle s'assure constamment que le système de contrôles internes répond aux exigences de conformité.

Le conseil d'administration, quant à lui, a la responsabilité d'approuver les états financiers. Il s'est adjoint un comité d'audit, formé d'administrateurs qui ne sont ni des employés ni des cadres de la Société. Le comité est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités quant aux états financiers et au système de contrôles internes. Il se réunit régulièrement avec les auditeurs externes sans la présence de la direction. Il établit un rapport qu'il soumet au conseil d'administration en lui recommandant d'approuver les états financiers.

Le président et chef de la direction,



Gordon M. Dunning

Toronto, Canada

Le 24 février 2011

Le contrôleur,



Patrick Fernandes



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada

Téléphone (416) 777-8500
Télécopieur (416) 777-8818
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de la Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes (« Assuris »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes (« Assuris »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2010, l'état consolidé des résultats et des variations des fonds des membres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et effectuions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes (« Assuris ») au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 24 février 2011
Toronto, Canada

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Bilan consolidé

31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009

	Fonds d'administration	Fonds de liquidités	Total 2010	Total 2009
ACTIF				
Placements (note 3) :				
Encaisse et placements à court terme	450 693 \$	1 111 519 \$	1 562 212 \$	1 638 840 \$
Obligations	—	121 551 571	121 551 571	123 416 813
	450 693	122 663 090	123 113 783	125 055 653
Autres éléments d'actif :				
Débiteurs et charges payées d'avance	44 017	9 140	53 157	50 140
Revenu de placements à recevoir	—	1 348 442	1 348 442	1 140 287
À recevoir (à verser à) d'autres fonds	72 008	(72 008)	—	—
Immobilisations (note 4)	362 591	—	362 591	357 910
	478 616	1 285 574	1 764 190	1 548 337
	929 309 \$	123 948 664 \$	124 877 973 \$	126 603 990 \$
PASSIF ET FONDS DES MEMBRES				
Passif :				
Créditeurs et charges à payer	898 548 \$	7 954 \$	906 502 \$	749 817 \$
Avantages sociaux futurs (note 5)	397 753	—	397 753	1 366 000
Fonds des membres :				
Fonds d'administration	(366 992)	—	(366 992)	(120 458)
Fonds de liquidités	—	123 940 710	123 940 710	124 608 631
	(366 992)	123 940 710	123 573 718	124 488 173
	929 309 \$	123 948 664 \$	124 877 973 \$	126 603 990 \$

Engagements et éventualités (note 6)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration



Administrateur



Administratrice

État consolidé des résultats et des variations des fonds des membres

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009

	Fonds d'administration	Fonds de liquidités	Total 2010	Total 2009
REVENUS				
Revenu de placement (note 3(c))	7 128 \$	4 445 618 \$	4 452 746 \$	4 733 420 \$
Autres revenus (note 6(a))	464 014	—	464 014	—
	471 142	4 445 618	4 916 760	4 733 420
DÉPENSES				
Salaires et charges sociales (note 5)	2 991 575	—	2 991 575	2 840 602
Honoraires	426 157	—	426 157	557 448
Jetons de présence	458 000	—	458 000	463 750
Déplacements et réunions	165 130	—	165 130	157 382
Services impartis	292 429	—	292 429	224 589
Frais généraux et administratifs	784 387	61 982	846 369	833 481
Dépenses de fonctionnement	5 117 678	61 982	5 179 660	5 077 252
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	(4 646 536)	4 383 636	(262 900)	(343 832)
Fonds des membres au début de l'exercice	(120 456)	124 608 629	124 488 173	125 049 813
Variations des gains non réalisés sur les placements disponibles à la vente	—	(651 555)	(651 555)	(217 808)
Virement de fonds (note 2)	4 400 000	(4 400 000)	—	—
Fonds des membres, excédent (insuffisance) à la fin de l'exercice	(366 992) \$	123 940 710 \$	123 573 718 \$	124 488 173 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009

	Fonds d'administration	Fonds de liquidités	Total 2010	Total 2009
Activités de fonctionnement :				
Flux de trésorerie provenant de ce qui suit :				
Revenus de placement	7 128 \$	6 164 197 \$	6 171 325 \$	6 517 552 \$
Autres revenus	464 014	—	464 014	—
	471 142	6 164 197	6 635 339	6 517 552
Flux de trésorerie affecté à ce qui suit :				
Salaires et charges sociales	(2 813 204)	—	(2 813 204)	(2 515 009)
Honoraires et jetons de présence	(1 006 518)	—	(1 006 518)	(1 006 756)
Fournitures et services	(1 094 358)	—	(1 094 358)	(1 165 430)
Provisionnement du compte de convention de retraite (note 5)	(1 018 424)	—	(1 018 424)	—
	(5 932 504)	—	(5 932 504)	(4 687 195)
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) activités de fonctionnement suivantes :	(5 461 362)	6 164 197	702 835	1 830 357
Opérations sur capitaux propres :				
Flux de trésorerie affecté à l'acquisition d'immobilisations	(66 416)	—	(66 416)	(11 698)
Activités de placement :				
Échange des obligations	—	21 105 000	21 105 000	24 525 000
Achat d'obligations	—	(21 818 047)	(21 818 047)	(26 751 451)
	—	(713 047)	(713 047)	(2 226 451)
Activités de financement :				
Virement de fonds	4 508 000	(4 508 000)	—	—
Diminution de l'encaisse et des placements à court terme	(1 019 778)	943 150	(76 628)	(407 792)
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	1 470 471	168 369	1 638 840	2 046 632
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	450 693 \$	1 111 519 \$	1 562 212 \$	1 638 840 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 (Les montants figurant dans les tableaux sont exprimés en milliers.)

La Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes (« Assuris », la « Société ») est un organisme sans but lucratif de droit fédéral. Elle a pour mission d'offrir aux assurés canadiens un niveau de protection déterminé contre la perte de leurs garanties en cas de défaillance financière de leur compagnie d'assurance vie. Toutes les compagnies d'assurance habilitées à commercialiser des contrats couverts par Assuris sont membres d'Assuris. En tant qu'organisme sans but lucratif, la Société n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu, aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Pour avoir toutes les précisions sur la protection offerte, les principes régissant l'appel des cotisations et toute autre question relative au fonctionnement de la Société, on se reportera à son règlement interne et à son protocole d'exécution.

1. Règles de présentation et sommaire des principales normes comptables

a) Comptabilité par fonds

Pour le Fonds d'administration et le Fonds de liquidités, la Société utilise la méthode de comptabilité par fonds affectés. La direction estime que chacun de ces fonds est grevé d'une affectation d'origine interne conformément au règlement de la Société, qui définit l'objet et le mécanisme de cotisation de chacun de ces fonds. Le règlement précise également les virements permis entre les divers fonds.

Le Fonds d'administration se rapporte aux revenus et aux charges administratives non associés à une insolvabilité en particulier.

Le Fonds de liquidités procure à la Société une source de fonds lui permettant de venir en aide immédiatement aux assurés d'une société membre en difficulté. Ce fonds n'est pas destiné à prendre en charge le coût de la protection des assurés. Lorsque le conseil d'administration autorise la Société à prendre des engagements financiers à l'égard d'une société membre en difficulté, un fonds séparé est établi afin de rendre compte des coûts et des obligations associés à cette entreprise. Les virements du Fonds de liquidités au fonds séparé qui ramènent le Fonds de liquidités sous son niveau cible sont comptabilisés comme créances interfonds. Les cotisations perçues auprès des membres pour répondre aux besoins financiers de la société membre en difficulté sont traitées comme un revenu du fonds séparé.

b) Constatation des revenus

La Société se finance au moyen des cotisations qu'elle perçoit de ses membres. Les cotisations sont constatées comme revenus du fonds affecté approprié selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Le revenu de placement touché par un fonds est constaté comme revenu de ce fonds.

c) Principales normes comptables

Les principales normes comptables ayant servi à l'établissement des états financiers consolidés sont résumées ci-après.

Placements

Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme sont des placements très liquides qui comprennent les soldes bancaires, les dépôts bancaires à un jour et les titres à échéance d'au plus un an. Les produits d'intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Obligations

Les obligations sont classées comme étant disponibles à la vente et sont inscrites à leur juste valeur, selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations :

Niveau 1 : Prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données découlant de prix).

Niveau 3 : Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données inobservables).

Les gains et les pertes non réalisés découlant de la variation de la juste valeur sont constatés dans les ajustements des fonds des membres, dans l'état consolidé des résultats et des variations des fonds des membres. Les produits d'intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les gains et les pertes réalisés sont comptabilisés immédiatement aux résultats. Lorsque la baisse de la juste valeur d'un titre est considérée comme durable, le titre est ramené à sa juste valeur et la dépréciation est constatée immédiatement aux résultats.

Immobilisations

Les immobilisations comprennent le matériel informatique, les logiciels et les améliorations locatives, et sont constatées au coût diminué de l'amortissement. Le matériel informatique et les logiciels sont amortis sur quatre ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail, soit dix ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Avantages sociaux futurs

La Société offre à ses cadres supérieurs un régime complémentaire de retraite (RCR) à cotisations déterminées. Ce régime comporte des droits à retraite acquis et des droits à retraite non acquis. Les droits à retraite acquis se capitalisent dans un compte enregistré au titre d'une convention de retraite (CR). Les droits à retraite non acquis constituent une dette non provisionnée. Les dépenses constatées pour l'exercice au titre de ce régime sont établies selon la formule de calcul du régime complémentaire de retraite et sont comptabilisées dans les salaires et charges sociales.

Le 31 décembre 2010, la Société a mis fin au programme d'assurance vie et soins de santé qui était offert aux retraités non admissibles à ce type d'assurance au titre d'un autre emploi. La Société constatait les obligations liées à ce programme en fonction des années de service des employés. Le calcul actuariel des obligations au titre des prestations constituées était établi selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, selon les estimations les plus probables de la direction.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés englobent les fonds de la Société et ceux de ses filiales en propriété exclusive directes, notamment la Société d'assurance vie SIAP (« SIAP Vie »). Toutes les opérations réciproques sont supprimées lors de la consolidation.

Recours à des estimations

Lors de la préparation des états financiers, la direction est amenée à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur les éléments constatés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur le montant des revenus et des dépenses constaté au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations, et les changements apportés aux estimations sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils surviennent.

Modifications comptables futures

Normes internationales d'information financière

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a confirmé que toutes les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes devaient adopter les normes internationales d'information financière (IFRS) le 1^{er} janvier 2011. Toutefois, le basculement aux IFRS est facultatif dans le cas des organismes sans but lucratif. La Société a décidé de passer aux IFRS dès le 1^{er} janvier 2011, notamment en préparant et en présentant les chiffres comparatifs d'un exercice complet. Par conséquent, la date de transition de ces états financiers comparatifs sera le 1^{er} janvier 2010.

La société a terminé l'analyse de l'étendue du projet, qui comprenait le lancement du projet, la sensibilisation, l'analyse des différences importantes entre les PCGR canadiens et les IFRS, la planification du projet et la désignation des ressources à affecter au projet.

Les différences entre les PCGR canadiens et les IFRS sur le plan de l'évaluation auront une incidence sur le bilan d'ouverture de la Société à la date de transition. En outre, les résultats des activités de fonctionnement déclarés conformément aux IFRS seront différents des résultats déclarés conformément aux PCGR canadiens, tout comme l'information déclarée. La société poursuit l'évaluation et la quantification des conséquences du basculement aux IFRS.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 (Les montants figurant dans les tableaux sont exprimés en milliers.)

2. Fonds d'administration

Comme l'autorise le règlement de la Société, les charges administratives ont été financées, en 2010, au moyen d'un virement de 4 400 000 \$ provenant du Fonds de liquidités (4 500 000 \$ en 2009).

3. Placements

a) Valeur comptable et juste valeur

La juste valeur des placements s'établit comme suit :

	2010	2009
Encaisse et placements à court terme	1 562 \$	1 639 \$
Obligations	121 552	123 417
	123 114 \$	125 056 \$

Au 31 décembre 2010, les gains non réalisés des placements de la Société considérés comme disponibles à la vente s'élevaient à 2 900 000 \$ (3 600 000 \$ en 2009). Les gains non réalisés de 2010 sont principalement attribuables à la diminution des taux d'intérêt dans le marché. La juste valeur des obligations est établie d'après le cours acheteur et se classe au niveau 1.

b) Taux d'intérêt effectifs, risque de taux d'intérêt et risque de crédit

i) Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme ont une valeur comptable globale de 1 562 000 \$ (1 639 000 \$ en 2009) et se composent de l'encaisse et de placements à court terme sous forme d'acceptations bancaires.

ii) Obligations

	Durée restante			2010		2009	
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Juste valeur	Taux effectifs (%)	Juste valeur	Taux effectifs (%)
Gouvernement du Canada	16 949 \$	4 087 \$	— \$	21 036 \$	1,2 – 4,3	32 602 \$	1,2 – 4,3
Provinces et municipalités du Canada	14 880	62 617	3 316	80 813	1,3 – 4,8	80 384	2,8 – 4,8
Sociétés canadiennes	—	19 703	—	19 703	3,0 – 5,1	10 431	4,6 – 5,1
	31 829 \$	86 407 \$	3 316 \$	121 552 \$	1,2 – 5,1	123 417 \$	1,2 – 5,1

Risque de crédit

L'objectif de la Société est de maximiser le rendement de ses placements sans s'exposer de façon excessive au risque de crédit. Sa politique est d'investir dans des titres à revenu fixe émis par le gouvernement du Canada ou des provinces et sociétés canadiennes. Le maximum qu'elle peut placer dans chacune de ces catégories est précisé ci-dessous :

Type de placement	Maximum	Restrictions
Gouvernement du Canada	Illimité	Aucune
Provinces	80 % du portefeuille	au plus 15 % par province
Sociétés	25 % du portefeuille	au plus 5 % par émetteur

Pour être admissibles, les titres doivent être notés par au moins deux agences de notation autorisées. En 2010 et 2009, les notes des titres détenus variaient de A à AAA.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque que la juste valeur des titres à revenu fixe de son portefeuille fluctue en raison de la variation des taux d'intérêt en vigueur sur les marchés. Le portefeuille d'obligations est composé de titres à revenu fixe. Lorsque les taux d'intérêt restent bas pendant une longue période, les produits d'intérêts chutent, puisque le rendement des sommes réinvesties à l'échéance est plus faible.

La fluctuation des taux d'intérêt a une incidence limitée sur les revenus, puisque la Société ne négocie pas activement les titres, mais les conserve plutôt jusqu'à l'échéance.

En théorie, une augmentation soudaine des taux d'intérêt, à hauteur de 100 points de base, diminuerait de 2 415 000 \$ (2 958 000 \$ en 2009) la valeur marchande du portefeuille d'obligations de la Société.

c) Revenu de placement

Le revenu de placement provient des éléments suivants :

	2010	2009
Encaisse et placements à court terme	9 \$	6 \$
Obligations	4 444	4 727
	4 453 \$	4 733 \$

d) Prêts de titres

En 2010, la Société a participé à un programme de prêts de titres à des emprunteurs approuvés par elle. Au 31 décembre 2010, la juste valeur des titres prêtés est de 10 403 000 \$ (néant en 2009) tandis que la juste valeur des biens offerts en garantie pour ces prêts s'élève à 10 934 000 \$ (néant en 2009).

4. Immobilisations

	2010		2009	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique et logiciels	218 \$	145 \$	73 \$	29 \$
Améliorations locatives	386	96	290	329
	604 \$	241 \$	363 \$	358 \$

5. Avantages sociaux futurs

En 2010, la Société a mis en place une CR et transféré des fonds dans le compte de cette dernière pour règlement des droits à retraite acquis au titre du RCR. Au cours de l'année, la société a mis fin au programme d'assurance vie et soins de santé des retraités. Le coût des avantages sociaux futurs est constaté au poste Salaires et charges sociales.

	2010	2009
Régime complémentaire de retraite	1 220 \$	1 017 \$
Obligation au titre des prestations constituées – exercice courant	196	203
Actif transféré dans le compte de la CR	(1 018)	–
	398	1 220
Programme d'assurance vie et soins de santé des retraités	146	126
Passif au titre des prestations constituées – exercice courant	–	20
Sommes payées à la cessation des avantages	(105)	–
Reprise sur la provision excédentaire à la cessation des avantages	(41)	–
	–	146
	398 \$	1 366 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 (Les montants figurant dans les tableaux sont exprimés en milliers.)

6. Engagements et éventualités

a) Fonds de liquidation

Entre 1992 et 1994, trois sociétés membres ont été mises en liquidation, soit Les Coopérants, société mutuelle d'assurance-vie (« Les Coopérants »), La Souveraine, Compagnie d'Assurance-Vie (« La Souveraine ») et La Confédération, Compagnie d'Assurance-Vie (« Confédération Vie »). La Société a apporté un soutien financier aux liquidateurs dans le cadre de chacune de ces liquidations, afin que les prestations versées aux assurés ne soient pas inférieures aux plafonds de protection prévus dans le protocole d'exécution de la Société. Tous les engagements techniques pris envers les assurés ont été remplis au moyen du transfert des contrats vers d'autres assureurs ou du paiement ou du provisionnement intégral des sommes dues dans le cadre de la liquidation.

Certaines garanties d'indemnisation accordées par la Société lors des liquidations et de la cession des actifs et des passifs demeurent en vigueur même après la levée du mandat des liquidateurs de Les Coopérants et de La Souveraine. La direction ne prévoit pas que la Société aura à honorer ces garanties.

Au 31 décembre 2009, la valeur globale des fonds retenus par les ayants droits de Les Coopérants et de La Souveraine depuis la levée du mandat des liquidateurs s'élevait à 572 000 \$. Ces fonds devaient couvrir les coûts prévus d'administration et d'indemnisation des titulaires de police. Une fois l'administration terminée, en 2010, les liquidateurs ont remboursé le solde de 461 000 \$ à la Société. Aucun autre remboursement n'est prévu.

b) Actions en justice

Dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales peuvent être parties à diverses réclamations et autres affaires dont l'issue n'est pas prévisible pour l'instant. La direction estime que le règlement de telles affaires ne devrait pas avoir de répercussions négatives importantes sur la situation financière de la Société et de ses filiales.

c) Engagements au titre d'un bail

En juillet 2008, la Société a pris à bail de nouveaux locaux pour une durée de dix ans. Les engagements suivants sont en vigueur au titre de ce bail :

	Total
De janvier 2011 à juin 2011	132 \$
De juillet 2011 à juin 2015	1 122
De juillet 2015 à juin 2018	908
	2 162 \$

7. Juste valeur

La juste valeur des actifs et des passifs financiers autres que les placements (note 3) avoisine leur valeur comptable, en raison de la réalisation imminente ou de la courte durée de ces instruments financiers.

État financier abrégé des cinq dernières années

L'état financier ci-dessous présente l'évolution des éléments clés du bilan et de l'état des résultats au cours des cinq dernières années.

État financier abrégé des cinq dernières années (en milliers de dollars)

	2010	2009	2008	2007	2006
BILAN ABRÉGÉ					
Actif					
Placements	123 114 \$	125 056 \$	125 101 \$	121 185 \$	120 195 \$
Autres éléments d'actif	1 764	1 548	1 740	1 465	1 331
	124 878 \$	126 604 \$	126 841 \$	122 650 \$	121 526 \$
Passif et fonds des membres					
Passif					
Créditeurs et charges à payer	1 304 \$	2 116 \$	1 791 \$	1 829 \$	1 480 \$
Fonds des membres					
Fonds d'administration	(367)	(120)	389	871	615
Fonds de liquidités	123 941	124 608	124 661	119 950	119 431
	123 574	124 488	125 050	120 821	120 046
	124 878 \$	126 604 \$	126 841 \$	122 650 \$	121 526 \$
ÉTAT DES RÉSULTATS ABRÉGÉ					
Revenus					
Revenu de placement	4 453 \$	4 733 \$	5 049 \$	5 126 \$	5 238 \$
Autres revenus	464	—	40	—	37
	4 917	4 733	5 089	5 126	5 275
Dépenses					
Frais de fonctionnement	5 180	5 077	4 636	4 393	4 348
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	(263) \$	(344) \$	453 \$	733 \$	927 \$

Assureurs membres

Chaque compagnie d'assurance vie autorisée à pratiquer des opérations d'assurance au Canada est tenue, par les autorités de contrôle fédérales, provinciales et territoriales, de devenir membre d'Assuris. La plupart des sociétés ou associations de secours mutuel, tout comme certains organismes offrant des régimes conventionnels de soins hospitaliers, médicaux ou dentaires payés d'avance, n'ont pas à adhérer à Assuris.

Liste des membres

On trouvera ci-après une liste des membres d'Assuris au 1^{er} mars 2011. Cette liste est régulièrement mise à jour et on peut la consulter sur le site Internet d'Assuris, à l'adresse www.assuris.ca.

A

Acadie Vie
Assurance-Vie ACE INA
Aetna Life Insurance Company
Allianz Life Insurance Company of North America
Allstate du Canada, Compagnie d'Assurance-Vie
American Bankers Compagnie d'Assurance Vie de la Floride
American, compagnie d'assurance-vie et d'assurance-maladie
American Income Life Insurance Company
Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie
Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie
Assurant Vie du Canada
AXA Assurances Inc.
AXA Equitable assurance-vie

B

BMO Compagnie d'assurance-vie
BMO Société d'assurance-vie
Bouclier vert du Canada
British Columbia Life and Casualty Company

C

La Compagnie d'Assurance Canada-Vie du Canada
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
Association d'Hospitalisation Canassurance
Canassurance compagnie d'assurance
La Capitale assurances et gestion du patrimoine inc.
La Capitale assureur de l'administration publique inc.
Compagnie d'assurance-vie CIBC Limitée
CIGNA du Canada compagnie d'assurance sur la vie
Compagnie d'assurance Combined d'Amérique
Connecticut General Life Insurance Company
Co-operators, Compagnie d'Assurance-Vie
Compagnie d'Assurance-Vie Croix Bleue du Canada
Crown, compagnie d'assurance-vie
L'Assurance Financière CT
La Compagnie d'Assurance-Vie CUMIS
La Société d'Assurance CUNA Mutuelle

D

Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie

E

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
L'Équitable Compagnie d'Assurance-Vie du Canada
L'Excellence, Compagnie d'assurance-vie

F

First Allmerica Financial Life Insurance Company
First Canadian Insurance Corporation

G

GAN Assurances Vie Compagnie Française
d'assurances vie mixte
Compagnie d'assurance-vie Gerber
La Great-West, compagnie d'assurance-vie

H

Hartford Life Insurance Company
Compagnie d'Assurance-Vie Household

I

Industrielle Alliance, Assurance et
services financiers inc.
Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et
services financiers

L

La Compagnie d'Assurance-Vie Liberté de Boston
Life Insurance Company of North America
London Life, Compagnie d'Assurance-Vie

M

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers
Manuvie Canada Ltée
Massachusetts Mutual Life Insurance Company
Société d'Assurance Vie MD
Medavie Inc.
La Métropolitaine, compagnie d'assurance vie
La Compagnie d'Assurance-vie Minnesota

N

La Nationale du Canada, Compagnie d'Assurance-Vie
Compagnie d'assurances New York Life

P

La Compagnie d'Assurance-Vie Penncorp
Phoenix Life Insurance Company
Compagnie d'assurance-vie Première du Canada
La Compagnie d'Assurance-Vie Primerica du Canada
Compagnie d'assurance-vie Principal
Promutuel Vie inc.

R

Compagnie d'assurance vie RBC
Reassure America Life Insurance Company
La Reliable, Compagnie d'Assurance-Vie

S

Scotia-Vie, compagnie d'assurance
Sherbrooke-Vie, Compagnie d'assurance
Société d'assurance vie SIAP
SSQ, Société d'assurance-vie inc.
Assurance Standard Life limitée
Compagnie d'assurance Standard Life 2006
Compagnie d'assurance Standard Life du Canada
Compagnie d'assurance-vie State Farm International Ltée
Sun Life Assurances (Canada) Limitée
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie
La Survivance, compagnie mutuelle d'assurance-vie
La Survivance-Voyage, compagnie d'assurance

T

TD, Compagnie d'assurance-vie
Trans Global Life Insurance Company
Transamerica Vie Canada

U

Union du Canada Assurance-Vie
L'Union-Vie, compagnie mutuelle d'assurance
United American Insurance Company
L'Unité-Vie du Canada

V

VSP Canada, Assurance des soins de la vue

W

La Compagnie d'Assurance-vie Wawanesa
Western Life, Compagnie d'assurance-vie

Conseil d'administration

Conseil d'administration

À l'avant (de gauche à droite)

Martha Dunlop
Gregory R. Traversy
Hélène F. Fortin
Douglas Hogeboom

À l'arrière (de gauche à droite)

François Joly
Jacques Dumont
Gordon M. Dunning
Michael A.P. Beck
Fred Gorbet
L'honorable James M. Farley



- (1) Membre du Comité d'audit
- (2) Membre du Comité de communications et de protection
- (3) Membre du Conseil d'administration de la SIAP Vie
- (4) Membre du Comité de gouvernance
- (5) Membre du Comité de détection et d'intervention
- (6) Membre du Comité des ressources humaines
- (7) Membre du Comité des candidatures

Président

Michael A.P. Beck, FSA, FICA

(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7)

Ancien président pour le Canada, La Prudentielle, compagnie d'assurance;
Ancien vice-président principal, développement de l'entreprise, et ancien vice-président principal, assurance collective, Clarica, compagnie d'assurance sur la vie

Administrateurs

Jacques Dumont, CFA

(2) (5)

Consultant; Ancien inspecteur général des institutions financières du Québec

Martha Dunlop, FCA

(2) (5) (6)

Conseillère en éducation; chargée de cours; Université de Toronto

Gordon M. Dunning, CA

(2) (3) (4) (5)

Président et chef de la direction, Assuris

L'honorable

James M. Farley, C.R.

(4) (5) (6)

Conseiller juridique principal, McCarthy Tétrault

Hélène F. Fortin, FCA

(1) (3) (5) (7)

Associée, Demers Beaulne

Fred Gorbet, CM, Ph.D

(1) (3) (5) (7)

Administrateur de sociétés et ancien sous-ministre des Finances du Canada

Douglas Hogeboom,

FSA, FICA

(4) (5) (6)

Ancien président et chef de la direction, l'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

François Joly, FCA

(1) (3) (5) (7)

Ancien président et chef de l'exploitation, Desjardins Sécurité financière, compagnie assurance vie

Gregory R. Traversy, M.A.

(2) (4) (5)

Ancien président, L'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes (ACCAP)

Comité de direction

Gordon M. Dunning, CA
Président et chef de la direction

Helen Delyannis, CA
Vice-présidente

Michael A. Hale, FSA, FICA, MBA
Conseiller principal

Neville Henderson, FSA, FICA, MAAA
Vice-président, Actuaire

Josée Rheault
Vice-présidente, Communications

Comité consultatif de l'industrie

Ronald Beettam
Président et chef de la direction
L'Équitable Compagnie d'Assurance-Vie du Canada

Yvon Charest
Président et chef de la direction
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.

Kevin Daniel
Chef de l'exploitation
Co-operators, Compagnie d'Assurance-Vie

Paul A. Mahon
Président et chef de l'exploitation, Canada
La Great-West, compagnie d'assurance-vie;
London Life, Compagnie d'Assurance-Vie;
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

Anthony Poole
Président et chef de la direction
L'Unité-Vie du Canada

Neil Skelding
Président du conseil d'administration
Compagnie d'assurance vie RBC

Robert St-Denis
Président et chef de l'exploitation
La Capitale assureur de l'administration publique inc.

Protection des assurés

Quoi que le Canada n'ait connu que trois insolvabilités en assurances de personnes, Assuris a démontré sa capacité à travailler de façon collégiale pour protéger les assurés et contenir les pertes. Peu de temps après sa fondation en 1990, Assuris a été appelée à intervenir dans les trois insolvabilités des années 90. En plus d'apporter un soutien financier, Assuris a rapidement acquis le savoir-faire nécessaire pour résoudre les problèmes particuliers et, pour la plupart, sans précédent de la défaillance d'une entreprise d'assurances de personnes touchant des assurés canadiens. Dans les trois cas, tous les contrats canadiens ont finalement été transférés vers des assureurs vie solvables.

Les Coopérants

Le 3 janvier 1992, la société Les Coopérants, sise à Montréal, a été mise en liquidation en application de la *Loi sur les liquidations*. Au moment de sa défaillance, cette entreprise assurait 222 000 titulaires de contrats d'assurance individuelle et 600 000 titulaires de certificats d'assurance collective. Comme il s'agissait de la première défaillance d'un assureur vie au Canada, la liquidation de la société Les Coopérants nous a forcés à apprendre beaucoup de choses en très peu de temps. Afin de protéger les droits des assurés, Assuris a réussi à faire accepter le principe jusqu'alors inédit selon lequel les assurés doivent bénéficier d'un privilège lors de la liquidation d'un assureur vie. Du reste, Assuris s'est engagée à pleinement protéger toutes les garanties des assurés. Notre comptabilisation finale révèle que le coût du soutien apporté par Assuris s'est élevé à 180 millions de dollars.

La Souveraine

Le 18 janvier 1993, une ordonnance de liquidation a été prononcée contre la société La Souveraine, sise à Calgary. À cette date, cet assureur avait 249 000 assurés, dont 96 % ont été totalement indemnisés par la protection d'Assuris. Les autres 4 %, qui ont subi des pertes, ont tous pu conserver au moins 90 % de la valeur de leurs garanties. Pour faciliter le transfert des garanties contractuelles rajustées vers des assureurs vie solvables, Assuris a introduit la notion de réassurance proportionnelle. Elle a également mis sur pied une filiale vie pour réassurer les engagements techniques et maximaliser les recouvrements provenant de la réalisation des actifs résiduels de l'assureur. Notre expérience croissante en matière d'insolvabilité nous a permis de maintenir le coût final à 20 millions de dollars.

Confédération Vie

Le 11 août 1994, la société Confédération Vie a été mise en liquidation. Pratiquant ses opérations au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni, la Confédération Vie a donné lieu à une liquidation complexe à l'échelle internationale. Au Canada seulement, elle avait des engagements envers 260 000 titulaires de contrats d'assurance individuelle et 1,5 million de titulaires de certificats d'assurance collective. Assuris s'est finalement alliée avec l'autorité de contrôle et le liquidateur pour tirer parti des enseignements appris dans les insolvabilités antérieures. Résultat, indemnisation totale des assurés et coût final pour Assuris de seulement 5 millions de dollars pour les frais engagés.

Quelle que soit l'aune à laquelle on mesure ses résultats, Assuris s'est taillé une réputation enviable dans le domaine de la protection des assurés. Pour les trois insolvabilités survenues jusqu'à présent, Assuris a protégé près de trois millions de Canadiens.